

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 17 novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck GAULTIER, Maire pour un Conseil Municipal.

Présents : Franck GAULTIER - Nicole MOUGEL - Renée LAURENT - Dominique MARIE - Marie DUTEIL - Bernard LEBRETON - Pascal BOHIN - Denis WAEYAERT - Carole BLONDEL.

Arrivé Philippe THOUIN à 18h35 (avait prévenu M. Le Maire de son arrivée en retard)

Absent excusé : Carine TESSIER

Absent non excusé : Didier TIRARD

Scrutateurs : 4

M. Franck GAULTIER a été désignée secrétaire de séance.

M. Le maire présente le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2025.

### DELIBERATIONS - ORDRE DU JOUR :

----- Dossiers confidentiels consultables en mairie -----

#### SUITE DES DOSSIERS EN « CONTENTIEUX »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dossiers TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

1. **Requête introductory d'instance qui a été déposé le 2 octobre 2024 par un administré contre une décision administrative de la mairie sur la hauteur d'une haie.**

Après une mesure de médiation, un protocole transactionnel confidentiel entre les deux parties a été signé. Les administrés ont renoncé à leur recours contre la décision administrative et à toute action et instance en lien avec le litige. Le désistement a été accepté par la commune.

Les administrés se sont engagés à ne pas tenir de propos de nature à porter atteinte à la réputation et à l'image de la commune de Saint-Martin-d'Écublei ou de nature à jeter le discrédit sur celle-ci, ses activités, son maire et sa deuxième adjointe. Réciproquement, la commune de Saint-Martin-d'Écublei s'est engagée pour sa part à ne pas porter atteinte à l'image de ces administrés ou à leur réputation.

Le dossier sera clos à réception de l'ordonnance du Tribunal administratif prenant acte du désistement.

2. **Requête Mme MOUGEL contre la commune déposée le 8 avril 2025 contestation retrait délégation.**

La décision rendue par le Tribunal administratif de Caen a pris acte que Madame MOUGEL s'est désistée de sa requête, ce qui signifie qu'elle renonce à prétendre que l'arrêté de retrait de ses délégations serait illégal.

La chose est close

----- Dossiers confidentiels consultables en mairie -----

#### APPROBATION RAPPORTS DU SAEP 3R

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des rapports qui leur ont été envoyé par mail. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport d'activités 2024 et le rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2024 tels que présentés.

#### VALIDATION DES DEVIS AGETHO CONSEILS ET SIGNALTIQUE SUITE A DM DU 29.09.2025

M. Le maire remémore les délibérations du 29 septembre 2025 quant à l'étude du devis de bornage projet extension cimetière ainsi que l'achat signalisation (panneaux, plaques, poteaux) pour la normalisation des adresses 3DS. Le conseil municipal valide à l'unanimité les devis.

#### VALIDATION DE LA 1<sup>ère</sup> SERIE DE BONS LOISIRS

M. le Maire énumère la première série de bons loisirs délivrés pour la saison 2025-2026 afin d'honorer leur paiement. Soit 24 bons loisirs pour un montant de 618,00 € Le conseil municipal valide le paiement des bons loisirs à l'unanimité.

#### PRIX REPAS DES AINES 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation annuelle du repas des aînés avec participation possible sur inscription des personnes ne remplissant pas les conditions de gratuité. Il convient de fixer le montant de la participation au repas pour ces personnes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer à 37 € le prix du repas des personnes ne pouvant bénéficier de la gratuité du repas des aînés pour l'année 2025. Accepte de recevoir les dons des participants ne pouvant bénéficier de la gratuité. DM prise lors de la réunion de CM précédente.

## MONTANT DES BONS D'ACHAT AUX AINES 2025

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le conseil municipal octroie un bon d'achat alimentaire aux aînés de la commune, de 65 ans et plus, inscrits sur les listes électorales communales. Il convient de décider de la poursuite de l'octroi de ce bon et d'en fixer le montant pour cette année 2025.

M. Le Maire rappel que le montant du bon est **de 15€ depuis 2021**. Il argumente et propose une augmentation de 5 € ce qui porterait le bon à 20 €/personne soit 40 € pour un couple pour cette année.

En l'absence de consensus, M. Le Maire invite le conseil à voter :

- ⇒ **Pour 20 €** : F. GAULTIER, R. LAURENT, M. DUTEIL
- ⇒ **Abstention** : D MARIE, P. THOUIN
- ⇒ **Contre 20 €**: N. MOUGEL, P BOHIN, D WAEYAERT, C. BLONDEL, B. LEBRETON

Par conséquent, le bon d'achat sera maintenu pour les personnes à partir de 65 ans au montant de 15 € par personne, soit 30 € pour un couple : carte cadeau valable un an à utiliser auprès du magasin Intermarché de L'Aigle, Ségur Distribution – Une DM sera demandée

## MUTUELLE SANTE DES AGENTS : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE

M. le maire informe une obligation faite aux communes de proposer une aide financière, soumise à impôt, avec un minimum de participation de 15€ brut /mois. IL énumère les conditions. Le conseil municipal accepte la participation financière de 15 €

## REGLEMENT DE SALLE ET STATIONNEMENT DEVANT LA SALLE

Face aux incivilités de certaines personnes, M. Le maire rappelle les consignes de stationnement :

Le stationnement de tous véhicules est limité aux emplacements réservés à cet effet aux abords de la salle polyvalente et de l'église. Il est strictement interdit de stationner sur le chemin d'accès à la salle ainsi que dans l'allée goudronnée derrière la salle polyvalente, sur les pelouses et les emplacements réservés au bus scolaire devant le monument aux morts. Afin de permettre aux services de secours d'être au plus près de l'entrée des locaux en cas d'intervention, l'accès aux containers de tri devra rester libre. En dehors des places délimitées par un marquage, possibilité de stationner les véhicules sur le terrain communal dont l'accès se fait par la rue des pommiers. Les contrevenants s'exposent à des sanctions. La responsabilité de la commune ne saurait être engagée en cas d'accident suite au non-respect du règlement.

## DEVIS PINOT/TRAVAUX ITON RD 930

M. Le Maire rappelle l'étude des devis évacuation eaux pluviales en rive de la D930 suite à la réclamation d'une riveraine sis rive gauche route de Rugles qui a un souci d'eau stagnante devant son entrée. L'entreprise PINOT maintien ses tarifs. (Devis du 21/03/2025). Le second devis demandé à l'entreprise LES TRAVAUX De l'ITON n'est pas assez détaillé ce qui ne convient pas aux membres du CM (prestation différente). M. Le maire contactera les entreprises. Une réunion commission voirie sera programmée début décembre 2025. Délibération reportée

## VALIDATION DU DIAGNOSTIC ENERGETIQUE => Reporté

## INFORMATION DU MAIRE

- Correspondant Défense, Renée LAURENT est allée à Paris (article Réveil Normand)
- M. Le Maire remercie les personnes qui ont participé à l'opération nettoyons la nature le 18 octobre 2025 et fait part de l'article dans le Réveil Normand.
- Réception du rapport d'activité du TE61 pour l'année 2024. Consultable en mairie.
- Informe qu'une armoire électrique, rue des Anémones, ne fonctionnerait pas. Le compte rendu établi par Mme MOUGEL après sa réunion avec M. BELAND est consultable en mairie ?
- La mairie a reçu des flyer « nos petits cours d'eau nous alertent » - « Ecoutez-les, sauvons nos rivières ». Consultable en mairie.
- Le 18 octobre 2025, réunion avec les 3 adjoints pour finalisation prix du repas des aînés qui aura lieu le 30 novembre 2025, faire le point des doyens et attribution du bon d'achat (D. Marie absent excusé).
- En association avec la CDC Sud Eure, le SAEP 3 R a lancé une opération kit « économiseur d'eau ». Retrait des kits en mairie, petit questionnaire à remplir (distribution en fonction des disponibilités).
- L'entreprise Pinot est intervenue en rive droite de la RD 930, les eaux inondaient régulièrement le sous-sol d'un riverain.
- Décès de M. Jean-Pierre ANDRE administré de la commune. Nous avons reçu un fairepart : le service religieux aura lieu le 19 novembre 2025 à 14h30 suivi de l'inhumation au cimetière de St-Martin-d'Ecublei.
- 26 novembre 2025 de 14h30 à 17h00 atelier créatif de Noël organisé par la commune & AESIA. Gratuit sur inscription. Les flyers seront distribués prochainement.
- Les illuminations de Noël sur la D930 seront posées par l'employé communal
- 7 décembre 2025 à 14h00 arbre de Noël pour les enfants (goûter) en partenariat avec le comité des fêtes.
- Le comité des fêtes installera des décorations de Noël dans notre village
- Mercredi 17 décembre 2025 de 10h à 11h gym motricité proposé par St-Martin-d'Ecublei & AESIA Gratuit sur inscription. Les flyers seront distribués prochainement.

**TOUR DE TABLE :**

**Renée LAURENT** informe qu'elle est allée à Paris le 14 octobre 2025, le LCL Emmanuel DESACHY, Délégué militaire (DMD 61) avait convié tous les correspondants Défenses du département de l'Orne. Visite du Sénat proposée par Olivier BITZ, sénateur de l'Orne. En soirée, ravage de la flamme sur la tombe du soldat inconnu à l'Arc de Triomphe.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2025, organisation du spectacle « il était une fois les années 60 ». Belle retranscription des années sixties, pas de temps mort, ça enchaînait, c'était rythmé. Le spectacle était très bien interprété par une troupe qui respire la joie de vivre. Les 280 spectateurs en liesse ont adoré la performance des comédiens, des chanteuses le tout accompagné par un orchestre au top « 3 rappels ! »

Du 29 septembre au 15 décembre 2025. La municipalité avec AESIA a organisé des ateliers « PAPO'THE » : démarche en ligne et info café. Il n'y a pas eu d'inscription.

Le 10 novembre 2025, Renée est allée à la commémoration de St-Symphorien des Bruyères

Le 11 novembre 2025, de nombreux enfants des classes de l'école de St-Martin-d'Ecublei ont participé à la commémoration au monument aux morts. A l'appel des morts « *Mort pour la France* » a été repris par les enfants, puis ils ont entonné la Marseillaise avec les musiciens de Rugles. Quelques jours plus tôt, Renée correspondant Défense accompagnée de M. Le Maire est allé à la rencontre des enfants de l'école en présence de leur maîtresse, afin d'expliquer à quoi consiste « l'hommage à tous les morts pour la France ».

Bien-être animal : 4 chattes errantes ont été stérilisées et identifiées. La chatte adulte a le statut de « chat libre sur la commune », les 3 petites femelles ont été adoptées. Rappel : Sans autorisation de la part de la mairie, une association n'a pas le droit de capturer des chats sur la voie publique. Renée demande des nouvelles de la chatte qui a été stérilisée au Mesnil le 6 décembre 2023.

**Carole BLONDEL** parle de haie non taillée au Mesnil. M. Le Maire répond que le travail a été effectué.

**Pascal BOHIN** demande tout ce qui a été réalisé en espace vert par l'entreprise EMERY.

M. Le maire informe que trois devis sont en cours pour les travaux espace vert de l'année à venir

**Marie DUTEIL** suggère l'aménagement des heures d'été et heures d'hiver quant au travail de l'employé communal.

**Philippe THOUIN** : passage à des vitesses excessives d'un deux roues au Finard le matin, aux heures de repas et le soir.

M. Le Maire alertera la gendarmerie

Philippe demande si nous avons un retour concernant le diagnostic thermique de la salle ? Informe que la campagne DETR est ouverte depuis le 1er novembre et jusqu'au 20 décembre 2025. En prendre note pour les dossiers à mettre en place qui doivent inclure la délibération du conseil municipal adoptant l'opération arrêtant les modalités de financement, un plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que le montant des moyens financiers. Il serait judicieux de prendre les décisions maintenant pour éviter de perdre une seconde année.

**Dominique MARIE** relate la commission cimetière qui s'est réuni le 12 de ce mois.

Nouveau projet de l agrandissement du cimetière présenté par M. Le Maire.

Rend compte réunion du conseil des écoles : Bonne nouvelle notre RPI n'est pas impacté dans le plan de fermeture d'une classe. L'an prochain prévision de 4 élèves en plus à l'école de St Martin d'Ecublei. Dominique nous parle de nourriture et son gaspillage dans les écoles. La CDC envisage de remettre des jeux dans les écoles et commencera par les maternelles. Dominique déplore que personne de la CDC n'ai été présente à cette réunion.

Fin de séance à 20h00

Prochaine réunion le 15 décembre 2025 à 18h30